

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

M. Jean-François Giroux constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 18h35.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Jean-François Giroux fait la lecture de l'ordre du jour. Mme Kim Laramée propose d'adopter l'ordre du jour, M. François St-Hilaire seconde.

CE-22-23-32

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance de conseil d'établissement du 21 février 2023

Mme Audrey D'Amato propose d'adopter ledit procès-verbal, Mme Brigitte Aubé seconde.

CE-22-23-33

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Suivi du procès-verbal

Aucun suivi

5. Parole au public

Aucun public

6. Droit de parole

6.1 Parole au représentant du comité de parents

M. Rémi Tremblay fait une synthèse des rencontres du comité de parents du 16 mars et 13 avril 2023.

Lors de la rencontre du 16 mars 2023 : Suite de la consultation pour le PEVR, la mission, les valeurs, les orientations et les objectifs ont été présentés.

Il y a eu la présentation du processus de mise en candidature pour le conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Plusieurs webinaires sont disponibles sur le site de la fédération des comités de parents.

Rencontre du 13 avril 2023 : Présentation des objectifs et des orientations pour le PEVR.

Il y a des incertitudes au niveau gouvernemental et cela paraît au niveau des comités de parents. Le CSSP reçoit l'information du ministère de l'éducation au compte-gouttes. Le CSSP a donc présenté un PEVR inachevé.

Il y a eu une présentation de la nouvelle procédure du traitement des plaintes au CSSP. Depuis la création du CSSP, il n'y a plus de commissaire et cette procédure doit être présentée au comité de parents afin d'être entérinée au CA du CSSP.

Nouvelle offre HDAA par trio, les informations suivront.

La représentante de la fédération des comités de parents informe de la tenue de la semaine de reconnaissances de l'implication des parents et qu'il y a possibilité de faire reconnaître un ou des parents bénévoles de notre école. Le C.É. ne fera pas de dépôt de candidature puisque l'équipe-école organise déjà une reconnaissance aux bénévoles.

6.2 Parole à l'OPP

Mme Poirier nous fait les suivis de l'OPP :

Les cartes de souhaits faites par les élèves pour des aînés des résidences Richeloises et Pommeraie ont été distribuées et ce fut un grand succès.

Il y aura une collecte de fonds avec l'entreprise *Colle à moi* afin de mettre en place un fond pour l'OPP.

Finalement, les résultats du sondage pour la levée de fonds des t-shirts à l'effigie des Lions de l'école indiquent que les parents n'ont pas d'intérêts.

Avec la vente des canettes qui a eu lieu en janvier dernier, il y aura une activité avec des bâtonnets lumineux pour le mois de l'éducation physique en collaboration avec Marc-Antoine Trudel enseignant d'éducation physique.

APPROBATION

7. Autres points

Aucun

ADOPTION

8. Attestation des montants reçus par l'école pour les mesures protégées (résolution)

Mme Poirier, présente le document des montants reçus par l'école pour les mesures protégées. Le gouvernement demande de présenter le document afin de s'assurer que les montants ont bien été déposés dans les budgets et utilisés.

L'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2022-2023 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.

Mme Hélène Poirier, directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Kim Laramée il est résolu à l'unanimité des voix exprimées :

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Le conseil d'établissement de l'école La Farandole confirme que les sommes des mesures protégées ont bien été allouées par le Centre de services scolaire des Patriotes à l'établissement et qu'elles ont fait l'objet d'un plan de déploiement de nouvelles ressources tel que présenté dans la reddition de comptes de la direction de l'école.

CE-22-23-34

Proposition adoptée à l'unanimité

9. Autres points

Aucun

CONSULTATION

10. Autres points

INFORMATION

11. Suivi projet éducatif

Les membres du comité de pilotage de l'école se sont penchés sur la mission et les valeurs de l'école La Farandole. Les valeurs du projet éducatif, correspondent à ce qui représente le personnel de l'école et non aux valeurs transmises aux élèves.

La collaboration : Travailler ensemble nous rend plus forts et plus cohérents. S'entraider au quotidien.

La bienveillance : Accepter et accueillir l'autre dans ses différences. Être indulgent envers autrui. Être à l'écoute des besoins et être disponible.

La communication : Échanger avec les collègues, s'exprimer dans le respect, écouter avec bienveillance pour une équipe en harmonie.

En novembre 2023 le CÉ devra faire l'approbation du PEVR de l'école et l'évaluation du projet éducatif actuel. La mise en œuvre est pour septembre 2024.

12. Photo scolaire

Mme Poirier remercie M. Giroux d'avoir communiqué avec les 6-7 compagnies qui avaient annoncé leur intérêt pour les photos scolaires. L'entreprise choisie sera *La Pomme verte*. La photo scolaire aura lieu le 28 septembre 2023, la photo des fratreries et les reprises seront le 26 octobre 2023 et la photo des finissants aura lieu le 22 février 2024.

13. Formation obligatoire (nouveaux membres)

M. Giroux s'assure que les nouveaux membres ont bien fait la formation obligatoire.

14. Journée d'accueil des maternelles

La journée d'accueil des futures maternelles sera le lundi 5 juin en avant-midi. Mme Poirier aimerait que des parents du CÉ se portent volontaires pour faire visiter l'école. Deux parents se portent volontaires.

15. Retour sur les diverses formations réalisées par les divers membres du CÉ

Mme Morin, a assisté à la formation du 14 mars 2023, elle portait sur le plan d'intervention. Le PowerPoint de la formation sera envoyé aux membres du CÉ. La formation était intéressante.

M. Tremblay a assisté à la formation du 21 mars 2023, elle portait sur le plan d'engagement vers la réussite (PEVR). La formation était intéressante, mais désuète.

Le 28 mars 2023, M. Giroux a assisté à une formation qui portait sur les responsabilités du CÉ au sujet du financement et des budgets de l'école. Il demande à Mme Poirier si le gymnase est en location. Mme Poirier nous informe que le gymnase est loué à la ville de McMasterville pour différentes activités de loisirs. La location du gymnase de l'école nous a permis d'avoir un montant de 7000\$.

M. Tremblay a assisté au webinaire sur l'utilisation des écrans. En 2017, les élèves avaient une moyenne de 7h par jour de temps d'écran (télévision, ordinateur, jeux vidéo et autre). La formation était dynamique et plusieurs informations ont été données. Le webinaire était donné par Ariane Hébert, psychologue. Il est suggéré de permettre un maximum de 1h par semaine de jeux vidéo. Aussi, le visionnement du film *Derrière nos écrans de fumée* diffusé sur la plateforme Netflix est suggéré.

16. Organisation scolaire 23-24

Mme Poirier nous fait part de l'organisation scolaire pour l'année scolaire 2023-2024
Il y aura :

- 3 classes de niveau préscolaire;
- 2 classes de première (1re) année;
- 3 classes de deuxième (2e) année;
- 2 classes de troisième (3^e) année;
- 2 classes de quatrième (4^e) année;
- 1 classe multi (3^e & 4^e) année;
- 3 classes de cinquième (5^e) année;

- 2 classes de sixième (6^e) année;
- 1 classe de multi (5^e & 6^e) année.

Nous aurons le même nombre de classes que cette année.
419 inscriptions en date du mois d'avril 2023.

17. Logo

L'élaboration du logo va bon train. Mme Jessica Ruccolo enseignante de 5^e année, est chargée de dessiner le logo.

L'enseigne avec le nom de l'école sera accrochée à l'entrée de l'école avant le 30 juin 2023.

18. Autres points

18.1. English day

M. St-hilaire, souligne la belle initiative de la journée anglaise par Miss Julie.

18.2. La place du sucre dans l'école

M. Tremblay se questionne sur le "double sucré" en privilège. Ex. : Duc et duchesse ont eu droit à deux (2) chocolats chauds. La journée tire d'érable, les enfants ont eu 3 bâtons de tire.

Mme Ouellet nous informe que les quantités sont minimes et Mme Poirier corrobore. La saine alimentation est toujours une priorité pour les membres du personnel de l'école.

18.3. Thermomètre vestimentaire

Mme Morin a été témoin d'un parent mécontent que son enfant ait été privé de sortir dehors puisque celui-ci n'était pas habillé adéquatement pour la température.

Mme Morin est bien contente du thermomètre vestimentaire, ça va simplifier la vie de bien des familles.

M. Tremblay trouve que l'école fait un peu de l'ingérence dans la vie familiale. Mme Poirier explique que ce thermomètre est matière à jugement par les adultes de l'école. On félicite l'initiative.

18.4. Retard

Le taux de retard a encore augmenté en mars 2023. Les membres du CÉ discutent de solutions possibles. La dernière solution est que Mme Poirier doit rencontrer les parents.

18.5 Retour sur la collecte de sang

L'objectif est dépassé : 130 donneurs, dont 65 donneurs qui ont été recrutés par les élèves.

C'est la 2^e année que cette collecte a lieu à l'école. Félicitations aux organisateurs.

19. Clôture de la réunion

M. Jean-François Giroux propose la levée de l'assemblée à 21h 56
Prochaine rencontre le 16 mai 2023 à 18h30

Jean-François Giroux
Président

Hélène Poirier
Directrice

CÉ : Conseil d'établissement
CEE : Conseil des enseignants et des enseignantes
CSP : Commission scolaire des patriotes
CSSP : Centre de service scolaire des patriotes